

Décision Générale colonial

Décision n° 1081 du 15 septembre 1945

n° 1081

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 15 septembre 1945
Numéro JO n° 9 du 30/09/1945	Date du numéro 30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

la rémunération allouée à Cheik Aden, cadî de Tadjourah. est portée de 300 à 500 francs à compter du 1er septembre 1945.